



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 JUIN 2017

Étaient absents : M. Philippe BERROU (procuration à M. Frédéric POURCHASSE), Mme Sophie GALLO (procuration à M. Maurice LE FLOCH), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC), Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), M. Michaël GUÉRIN (procuration à M. Arnaud VARIEL).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, DESIGNNE, **Mélanie DUCROT**, conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne en introduction les événements marquants :

- **Elections.** Ceci a bousculé tous les repères de la vie politique française. Nous avons maintenant un nouveau paysage exécutif national. Laissons-le se mettre « en marche ». A notre échelle locale, nous faisons en sorte que notre action permette de garder la confiance de nos concitoyens.
- **20^{ème} anniversaire Jumelage** -Evoque les articles de presse locale bavaroise qui retracent la semaine passée par nos amis de Schierling et traduisent la satisfaction quant au programme proposé dans le cadre de leur séjour. Les articles insistent aussi sur le sens et l'importance des propos qui ont été tenus lors des discours officiels, notamment sur la dimension européenne, mais également sur la Paix. Dans ces articles, il est rapporté une phrase qu'il a prononcée, parlant de la dernière période sombre avec l'Allemagne. Cette phrase c'est « plus jamais ça ». Cette phrase, c'est aussi celle prononcée à maintes fois par Madame Simone Veil, dont nous venons d'apprendre la disparition aujourd'hui.
- **Décès de Simone VEIL** : elle incarnait le courage, la détermination et la grandeur de l'action publique. Malgré son terrible vécu de déportée, elle a fait siennes la réconciliation franco-allemande et l'idée européenne. Chacun se souvient également de son combat pour la cause féminine et que soit reconnu le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Sa mémoire laisse l'image d'une grande dame qui, par ses valeurs et au-delà des clivages, a fait honneur à la classe politique et à la République. Il propose une minute de silence afin de lui marquer notre reconnaissance de citoyen.
- **Quelques autres événements ou informations :**
 - ✓ Prochain recensement de la population prévu du 18/01 au 17/02 prochain
 - ✓ Sirène installée cette semaine sur le vieux phare. Un test prévu le 4 juillet. La population sera avertie par nos canaux de communication habituels.
 - ✓ La commune a été repérée et retenue pour participer à la 16^e édition des trophées de la communication.
 - ✓ La carte interactive de Penmarc'h vient d'être mise en ligne. Remerciement à ceux qui ont contribué
 - ✓ La Police de l'Eau a contrôlé la STEP et a constaté une totale conformité avec les directives européennes et l'arrêté préfectoral de 2014.

En matière de subventions :

- ✓ 4 800€ au titre du SPANC
- ✓ 5 000 € pour le parcours sportif
- ✓ Pour le cinéma 7 500 € du département et 9 200 € de l'association française des cinémas Art et essai
- ✓ 16 800€ au titre du contrat de territoire pour la partie cheminement doux du projet d'entrée de ville.

Un point également sur l'**urbanisme** (chiffres au 15/05) :

- ✓ 29 permis de construire déposés - 91 déclarations préalables - 93 certificats d'urbanisme demandés et 66 DIA enregistrées

Autres **événements marquants** :

- ✓ 5 semaines de présence programmées par la Préfecture pour les gens du voyage
- ✓ Arrivée du Policier municipal au 1/08/2017
- ✓ Déconstruction du bâtiment de l'Ecole des filles – Aux vacances de Toussaint (question également de la minorité)

Raynald TANTER propose aux membres d'accepter d'aborder la demande de subvention à l'UNICEF et la prise en compte de la nouvelle rédaction de la délibération concernant la rénovation & extension de la mairie. Aucun membre ne s'y oppose.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2017

M. Raynald TANTER invite les conseillers municipaux à approuver le procès-verbal du 28/4/2017.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU évoque le paragraphe de la page 11 du procès-verbal relatif au secteur de Goret à Kervilly. Elle n'a pas retenue la précision de M. Jean-Louis BUANNIC sur le paragraphe «...confirme l'étude relatif au schéma directeur des eaux pluviales et que ces secteurs feront partis du dossier de l'enquête publique lors de la procédure du PLU ». Cela veut dire que les travaux ne vont pas intervenir avant la fin de l'enquête publique ?

M. Jean-Louis BUANNIC précise que le périmètre est déjà défini par une enquête d'utilité publique qui date avant leur installation.

M. Raynald TANTER confirme que le schéma directeur des eaux pluviales intégrera le PLU qui lui-même est soumis à enquête publique. Le cabinet LABOCEA est bien missionné pour le schéma des eaux pluviales.

Mme Valérie LE FAOU- VILLARBU soulève un problème de rédaction.

M. Jean-Louis BUANNIC confirme que la question portée sur l'assainissement et à un moment donné dans le débat nous avons évoqué le sujet. Ceci ne doit pas figurer dans le procès-verbal même si cela a été évoqué.

M. Raynald TANTER demande une vérification même si le schéma d'eaux pluviales a bien été évoqué lors de la séance.

Aucune autre observation n'est formulée – le procès-verbal est adopté.

ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1- Budget principal, décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente cette modification n°1 afin de répondre aux exigences du trésorier d'une ventilation comptable en dépense et recette.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU : de quelles dépenses s'agit-il ?

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit des travaux engagés pour un immeuble menaçant ruine à côté du centre de vacances Air France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

2-Budget annexe assainissement, décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC propose cette modification n°1 comme demandé par le trésorier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

3- Eglise Sainte-Thumette : demande de subvention complémentaire à la DRAC

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que le conseil municipal du 29 mai 2015 a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région et du Département pour les travaux de rénovation de l'église Sainte-Thumette sur proposition de l'architecte des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

4- Allocation vétéranes aux anciens sapeurs-pompiers volontaires de Penmarc'h 2016

M. Jean-Louis BUANNIC présente la présente délibération cette allocation et précise que les veuves peuvent en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

5- Garantie d'emprunt (25.53%) concernant l'opération de réhabilitation de 75 places de l'EHPAD Menez Kergoff à Penmarc'h (Aiguillon Construction)

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit pour les collectivités de soutenir les gros emprunts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération à hauteur de 1 774 165€ à hauteur de 25,53%.

6- Plan de financement : projet aménagement entrée de ville- subvention

M. Jean-Louis BUANNIC présente le plan de financement prévisionnel à hauteur de 616 462.00€ en dépenses et en recettes pour l'ensemble des travaux à réaliser. Il propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement.

M. Raynald TANTER rappelle que ce projet a été présenté à la population par le cabinet ARTELIA.

M. Jean Marc BREN demande si la commune envisage de tailler les arbres afin de voir le phare ?

M. Jean-Louis BUANNIC confirme qu'il est possible de le faire mais uniquement sur les parcelles communales. Il précise que la commune est en cours d'acquisition d'un outil pour ce type de travaux.

M. Christian BUREL précise que les arbres qui posent le plus de gênes visuelles appartiennent à un propriétaire privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

7- Mandat spécial et frais de missions -Jumelage avec la ville de Schierling en Allemagne :

M. Raynald TANTER propose au conseil municipal de donner un mandat à certains élus dans le cadre de l'anniversaire du jumelage pour la délégation de conseillers en déplacement en Allemagne en décembre prochain afin de répondre aux instructions du trésorier, comme pour le congrès des maires.

Après en avoir délibéré, le conseil donne mandat à la **majorité des voix** avec une abstention (Hervé VAILLANT) à M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Frédéric POURCHASSE, Mme Claudine CABON et M. Bruno CARIOU (représentant de la minorité) comme membres de la délégation pour le voyage en Allemagne en décembre prochain.

8- Modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2017

M. Jean-Louis BUANNIC présente la modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet et précise qu'il s'agit de la transformation des postes existants comme peuvent le constater les membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

9- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AEP pour le quartier de Kervily

M. Michel FRIN présente les motifs qui conduisent à proposer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud notamment le remplacement du réseau d'eau potable à réaliser en même temps que les travaux de raccordement du tout à l'égout.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'une délibération et d'une convention classiques.

Mme Fabienne LE GARS demande si l'on risque de tomber sur de la roche.

M. Raynald TANTER n'a aucune certitude mais ceci n'est pas exclu.

M. Robert BOUGUEON demande s'il y a un intérêt public ?

M. Michel FRIN informe qu'il y a des fuites dans le réseau.

M. Raynald TANTER précise que le quartier rentre dans le schéma directeur d'assainissement.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si une enquête publique aura lieu dans le cadre de la révision du PLU en lien avec ce schéma. Et demande également si la situation de la rue Runavalen sera traitée afin de rentrer dans le domaine communal cette voie puisqu'elle est ouverte à la circulation du public.

M. Raynald TANTER précise que si les élus des mandatures précédentes ont enterré les réseaux, on peut penser que la commune disposait bien des autorisations et qu'elles s'appliquent toujours. On peut regarder ce qu'il en est mais ces travaux sont réalisés dans l'intérêt général et profitent aux administrés.

M. Bruno CARIOU s'inquiète du caractère de cette voie et donc de la validité de la délibération prise ce soir.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU informe le conseil de l'interpellation de certains riverains sur les travaux envisagés.

M. Raynald TANTER comprend la question mais d'autres rues sont dans le périmètre et l'accord triennal de programmation avec l'agence de l'eau inclut cette voie. Le programme de travaux n'est pas encore lancé et les riverains disposeront d'un temps de deux ans pour se raccorder dès lors que les travaux engagés par la commune sont réceptionnés.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que les autorisations de construire sont données sous certaines conditions.

M. Bruno CARIOU déclare avoir rencontré certains riverains présents dans la salle et demande si le Maire peut répondre à leur question pendant la séance.

M. Raynald TANTER informe le conseil qu'il a également reçu des riverains et qu'il a annoncé la programmation des travaux. Cependant, le schéma d'assainissement ne peut être modifié sur des demandes individuelles. Le quartier a besoin d'être assaini. Il rappelle que l'objet de la délibération de ce soir est l'accord entre la commune et la CCPBS pour la réalisation de travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage communal.

M. Arnaud VARIEL informe qu'en qualité de délégué de quartier il n'a pas été saisi par les riverains.

M. Raynald TANTER demande aux conseillers de délibérer sur la signature d'une convention avec la CCPBS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **majorité** avec six abstentions (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, M. Jean-Marc BREN, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et Mme Fabienne LE GARS).

10- Délégation de pouvoir pour signature des conventions financières pour les travaux réalisés par le SDEF, dans le cadre de remplacement de matériels d'éclairage public accidenté ou en panne

M. Michel FRIN présente la délibération afin de permettre une intervention rapide du SDEF dans les travaux d'extension de réseau et/ou remplacement de matériels d'éclairage public ne dépassant pas les 740 000 € budgétisés en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

11- Dépose du luminaire ouvrage 374

M. Michel FRIN présente la présente délibération pour la dépose du luminaire, ouvrage dégradé à la suite du bâtiment Eckmühl couture.

M. Bruno CARIOU soulève qu'avec tous les travaux donnés au SDEF, il aurait pu le faire en passant.

M. Raynald TANTER propose de faire le nécessaire pour ne pas recevoir la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

12- Effacement des réseaux BT, EP et télécom rue Ernest Renan et desserte télécom des lots H29, programme 2017

M. Michel FRIN présente la délibération relative à l'effacement des réseaux de la rue Ernest Renan.

M. Raynald TANTER précise que les travaux avancent bien et que leur réception est prévue en octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

13- Remplacement de l'éclairage public du parking de la salle Cap Caval lanterne YOA et détection de présence, programme 2017

M. Michel FRIN propose de valider le remplacement de l'éclairage public du parking de la salle Cap Caval par lanterne YOA avec détection de présence.

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il n'y a pas de participation du SDEF car les crédits sont épuisés et des négociations sont en cours pour les travaux à mener sur la commune d'ici janvier.

M. Jean-Marc BREN demande si cela ne peut être pris en compte sur la prochaine convention.

M. Raynald TANTER émet le souhait d'avoir un sens de circulation pour sécuriser le parking.

M. Jean-Louis BUANNIC intervient pour manifester son étonnement sur la qualité du matériel qui ne dure pas plus de 7 à 8 ans. Sur ce sujet, le SDEF est d'un appui technique important. On l'a vu sur l'éclairage de St-Nonna contrairement à la qualité des mats de St Pierre.

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

14- Rénovation de l'éclairage public rue de la Joie par lanterne RFL solution mât béton, programme 2017

M. Michel FRIN propose de valider la rénovation de l'éclairage public rue de la Joie –Lanterne RFL + Mât béton.

M. Raynald TANTER souligne qu'il s'agit d'un matériel durable.

M. Bruno CARIOU demande les points de délimitation linéaire de cette rénovation.

M. Michel FRIN répond qu'il s'agit des 16 mats de la rue.

M. Bruno CARIOU demande si l'ABF a été consulté.

M. Raynald TANTER et M. Jean-Louis BUANNIC répondent par l'affirmatif.

M. Bruno CARIOU s'étonne que l'ABF autorise le béton dans un périmètre sensible. Il émet une réserve et trouve cela dommage. Il précise qu'il existe d'autres matériaux durables.

M. Raynald TANTER informe le conseil de la matérialisation du passage piéton au pied de la chapelle avec l'accord de l'ABF.

M. Bruno CARIOU se réjouit qu'il ait une action pour remettre de la lumière rue de la joie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité des voix** adopte la présente délibération et une abstention (Bruno CARIOU).

15- Extension de l'éclairage public, rue des Alouettes

M. Michel FRIN présente la délibération relative de l'extension *de l'éclairage public* rue des Alouettes.

M. Raynald TANTER intervient pour dire qu'il s'agit d'une demande qui date depuis longtemps et qui répond à des besoins de sécurité.

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

16- Projet de rénovation et d'extension de la mairie, bilan phase Avant-Projet Définitif

M. Raynald TANTER informe qu'il s'agit d'une délibération transmise par la SAFI rédigée pour ce type d'opération et qui a été présentée en commission. Il rappelle la tenue d'un comité de pilotage avec des allers-retours ainsi qu'une consultation des représentants du personnel pour aboutir à un avant-projet définitif. La modification du plan de financement concerne les travaux de démolition, l'ajustement des surfaces et VRD mais globalement on reste dans l'enveloppe. La procédure habituelle est le dépôt rapide du permis de construire et confirme qu'à ce jour le calendrier est tenu. La collectivité espère un appel d'offre favorable. Il s'agit d'un projet sobre, de permettre de meilleures conditions de travail et de répondre aux conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite comme présenté des plans et perspectives présentées en séance.

M. Bruno CARIOU prend la parole et informe les membres du conseil qu'ils ne seront pas étonnés de la position de la minorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité** avec 6 contre (M. Bruno CARIOU, Mme Christine MORIN, M. Robert BOUGUÉON, M. Jean-Marc BREN, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS) et une abstention (Mme Claudine CABON).

17- Convention concernant le raccordement de l'établissement SAS FURIC au réseau d'assainissement

M. Michel FRIN qu'il s'agit d'une nouvelle convention liée au raccordement des eaux résiduelles de l'entreprise à la station d'épuration pour les besoins de développement.

M. Raynald TANTER précise que l'entreprise est soumise aux obligations des installations classées et que les volumes autorisés doivent être compatibles avec la capacité de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

18- Adoption du règlement intérieur du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

M. Michel FRIN propose d'adopter par le conseil le règlement du SPANC par le conseil.

M. Raynald TANTER précise que ce document sera ainsi opposable aux tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

2/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

19- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

M. Hervé VAILLANT rappelle la tenue de la réunion plénière et la nécessité d'approuver le plan communal de sauvegarde et le dicrim qui seront accessible au public.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il a été présenté en réunion plénière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

20- Frais de fonctionnement à l'école Saint-Joseph 2017

Mme Dominique PLOUHINEC fait suite aux observations du conseil municipal sur les conditions de versement. Il a donc été décidé de rencontrer le Président de l'association OGEC pour revoir avec lui les modalités de versement de cette participation dès cette année. Aussi, il est proposé de rapporter la délibération du 03/02/2017 et de verser dans la contribution sur les mêmes montants que les écoles publiques de la commune.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si cette délibération sera applicable dès la rentrée et si l'association a demandé une rétroactivité.

Sur le premier point, M. Raynald TANTER répond par l'affirmation. Sur le deuxième point, il précise que l'association, il a rencontré le président, ne sollicite pas la rétroactivité. Il précise par ailleurs le coût supplémentaire que doit supporter le budget.

M. Jean-Marc BREN souligne qu'il s'est battu sous l'ancienne mandature pour faire bénéficier l'école privée du même traitement que l'école publique et félicite la municipalité actuelle de cette concrétisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

21- Demande de subvention pour aider la Somalie touchée par la famine et le choléra, via l'UNICEF

Mme Dominique PLOUHINEC propose de verser 200 € à l'UNICEF.

Aucune observation –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

22- Espace jeunes, fixation des tarifs pour le stage « surf » août 2017

Mme Dominique PLOUHINEC, propose de fixer le tarif du stage qui sera organisé au cours du mois d'août 2017, dans le cadre de l'espace jeunes, en complément de la délibération 2017-47 du 28 avril 2017.

M. Bruno CARIOU demande si cela couvre toutes les demandes et qu'il est favorable mais avec un tirage au sort.

Mme Dominique PLOUHINEC ne trouve pas le tirage au sort équitable. Il y a des critères de sélection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

23- Subvention à la FADOC pour l'organisation du « SPOK festival » édition 2017

Mme Marie-Claire DUPONT propose d'allouer une subvention de 1 500 € à la FADOC pour l'organisation du « Spok festival » édition 2017.

Aucune observation –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

3/ AFFAIRES ECONOMIQUES, TOURISME

24- Centre nautique municipal : fixation des tarifs 2017

M. Maurice LE FLOCH propose de fixer les tarifs du centre nautique municipal pour la saison 2017 comme suit :

Aucune observation –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

25- Camping municipal : tarifs 2017

M. Maurice LE FLOCH propose de fixer les tarifs du camping municipal pour la saison 2017.

Aucune observation –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

26- Décision du Conseil Municipal de Penmarc'h sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à l'adhésion au Syndicat Mixte chargé de la gestion des ports de pêche et de plaisance en Cornouaille

M. Raynald TANTER rappelle la tenue de la séance plénière sur le sujet et propose que la commune donne son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité** avec 4 abstentions (Mme Christine MORIN, M. Jean-Marc BREN, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS)

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

27- Acquisition de la parcelle BK 480, consorts JEGOU

Mme Nathalie POULARD présente une nouvelle délibération concernant l'acquisition de la parcelle BK 480 des consorts JEGOU suite à une erreur matériel relevée par le notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

28- Dénomination des voies impasse des Hauts du Viben et impasse Ar Puns

Mme Nathalie POULARD demande de valider les dénominations des voies présentées au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

29- Lotissement de Kergroès : rétrocession de voirie à la commune

M. Hervé VAILLANT informe que la délibération du 1^{er} juillet 2016 n'a pas acté la rétrocession à titre gratuit de la voirie appartenant au CCAS au profit de la commune. Il est demandé de procéder à cette décision afin de signer les actions notariées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de passer aux questions de la minorité.

L'été approche et nous savons ce que nous devons à nos bénévoles en termes d'animation de la Commune. Bien souvent chaque association doit investir dans son propre matériel pour l'organisation des fêtes. Ne serait-il pas possible d'offrir un local commun et d'organiser la mutualisation de ce matériel à l'échelon communal ? Ce serait là une source d'économies d'échelle (moins de subventions consacrées à l'investissement/ moins d'espace de stockage par chaque association)

M. Raynald TANTER souligne que certaines questions peuvent être exposées en commission.

M. Frédérique POURCHASSE rappelle que chaque association est souveraine. Cette mutualisation a déjà été évoquée il y a 4 à 5 ans par une consultation et que cela existe pour les associations qui ont adhéré au projet. Il rappelle l'expérience de l'UDAT avec des bénévoles qui ont du mal à donner de leur temps et pour certains de leur corps. Cette association ne travaille plus qu'à 20% de ce qu'elle faisait avant. Le matériel ne tourne que sur la commune de Plénéour-Lanven et Treguennec alors qu'avant l'association louait aux autres communes. Sur la commune plusieurs achats ont été faits en commun (friteuses plateaux etc..) et pour certains événements (ex : fête de la sardine....). Des locaux sont également mutualisés pour le stockage (MAPK, PAOTRED, UPAL).

M. Jean-Marc BREN souligne qu'il n'en a jamais entendu parler et peut-être que certaines associations ne sont pas invitées.

M. Frédérique POURCHASSE répond qu'effectivement l'association de l'OGEC n'a jamais été présente. Si une association venait à se rapprocher, elle devrait payer une quote-part des investissements.

Où en est le programme de démolition de l'ancien bâtiment Eckmühl Couture ?

M. Raynald TANTER rappelle qu'il a déjà répondu en introduction de la séance.

La Commune est relativement bien dotée en défibrillateurs électriques mais ne serait-il pas nécessaire de repenser leur signalétique ? (Rapporteur : Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Eric RAPHALEN demande à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU de préciser sa question. En termes de signalétique vous pensez à quoi ?

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU évoque l'information des touristes sur les distances des appareils, peut-être qu'il faut intégrer cette réflexion dans le schéma de signalétique de la commune. Réfléchir comment signaler.

M. Eric RAPHALEN se prononce que sur la signalétique uniquement et prend des faits concrets. L'intervention en cas d'arrêt cardiaque, nécessite une action rapide car chaque seconde joue. Dans ce type de cas, il faut que la population soit informée des emplacements des défibrillateurs pour assister une personne en situation de péril. Une carte existe sur le site internet et elle doit encore être améliorée. Cette carte sera envoyée sur les smartphones pendant la période estivale. L'autre projet est d'éditer cette carte dans les commerces pour une information générale

M. Hervé VAILLANT informe que l'implantation des DSA sont connus des services de secours car ils sont répertoriés. Cependant, trop les mentionner les exposent à des détériorations, comme cela est constaté dans certaines communes.

M. Eric RAPHALEN soulève que l'information est importante et à communiquer.

M. Raynald TANTER informe que la CCPBS en lien étroit avec l'association en hommage à Erwan, travaille sur la localisation de l'ensemble des appareils du territoire.

M. Eric RAPHALEN rapporte une dernière information sur l'implantation des plans de ville sur les nouvelles sucettes posées et qui indiqueront la localisation des défibrillateurs.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU précise qu'il s'agit de questions qui nous sont remontées par la population et elles sont portées par nos questions écrites pour monter qu'on sait se faire le relai des préoccupations des uns et des autres.

L'an dernier la disparition du canon de Kéerty avait créé l'émoi, cette année c'est la disparition de l'auge en granit située dans le cimetière du bourg qui soulève quelques interrogations. Pourquoi a-t-elle été retirée ? (Rapporteur : Valérie LE FAOU VILLARBU)

Mme Marie-Claire DUPONT informe que la dépose de l'auge a été réalisée dans le cadre de l'implantation des nouvelles plaques des « morts pour la France ». Il a été constaté qu'elle servait de poubelle.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU intervient en disant que les personnes prétendent déposer leurs bouteilles vides qui servent pour arroser les fleurs.

Mme Marie-Claire DUPONT précise que l'auge est entreposée aux services techniques et qu'il faut lui trouver une place.

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que cette auge est un bénitier et effectivement il faut lui trouver une place.

Pourriez-vous en profiter pour faire un point sur le projet de création d'un musée consacré aux fortunes de mer ? (Rapporteur : Valérie LE FAOU VILLARBU)

Mme Marie-Claire DUPONT informe le conseil que la commission a été informée de la rencontre avec le propriétaire Phare & Balises et le projet de réhabilitation sur les logements des gardiens. Actuellement il y a une étude sur la tour à feu par les monuments historiques avec le cabinet de Mme DE PONTAULT sur l'histoire et l'architecture de la tour à feu. On attend cette étude pour la fin d'année qui permettra de construire un projet de la tour à feu et des maisons des gardiens. On a parlé d'un musée des fortunes de mer et d'un musée des gardiens de phares dans ses 2 bâtiments. Elle informe le conseil de l'organisation l'an prochain d'une exposition temporaire au vieux phare sur les fortunes de mer. Les 2 canons qui vont être récupérés, il ne s'agit pas de Kérity, seront certainement exposés.

M. Bruno CARIOU évoque la démarche longue de ce projet qui doit être mûri et réfléchi, il ne faut pas perdre de vue la mise à disposition du bâtiment pour le canot de Papapoydenot. Il y a des pièces de collections à mettre en valeur. Il ne comprend pas pourquoi cette mise à disposition ne peut pas se faire car le bâtiment est libre de toute occupation. On assiste à une dégradation du bâtiment.

Mme Marie-Claire DUPONT répond que Phares et Balises ne veut pas remettre les clés tant que le projet n'est pas finalisé.

M. Raynald TANTER rappelle qu'une réunion a été organisée pour faire un bilan annuel. Il rappelle qu'on subit et il a été fait part de notre agacement. Mais il exige un projet global pour le soumettre à leur autorité. Le maximum est fait pour récupérer les clés.

Comment s'organise le nettoyage des plages, notamment à Port de Bouc où par ailleurs nous ne pouvons que constater les ravages causés par les assauts de la mer ? Un travail de confortement du cordon dunaire ne serait-il pas judicieux ? De même, et cela avait été évoqué lors de la dernière réunion publique, ne serait-il pas nécessaire d'intervenir au plus vite, en régie, pour réparer l'escalier d'accès à la cale de Kérity ? (Rapporteur Christine MORIN)

Mme Christine MORIN précise qu'elle connaît une partie des réponses par la tenue de la commission mais les questions étant soulevées par des riverains elle préfère les évoquer ce soir. Elle constate d'ailleurs que la plage a été nettoyée ce matin

M. Christian BUREL réagit en rappelant que les services techniques étaient rompus à ce type de travaux et que leur intervention n'était pas liée à sa question en commission.

M. Jean-Louis BUANNIC intervient pour affirmer que le travail était prévu.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU évoque la situation du STER.

M. Christian BUREL confirme que Bretagne Vivante a repéré des couples de gravelots et à demander le balisage d'une partie pour la rendre disponible pour cette espèce protégée. Cette zone a été délaissée.

Mme Christine MORIN évoque la dernière grande marée et la nécessité d'avoir un renfort plus solide de la dune. Ceci dit elle a recueilli les réponses lors la commission mais elle tenait à poser cette question en séance. Elle veut aborder maintenant la question de la réparation de l'escalier en régie pour l'accès à la cale de Kérity.

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit de l'escalier donnant accès à la route.

M. Raynald TANTER informe le conseil de la réception du diagnostic relatif aux ouvrages de défense contre la mer et de la tenue prochaine d'une réunion plénière. On évoquera les niveaux d'urgence à mettre en place en parallèle de la mise en place du PAPI d'intention proposé à la préfecture.

Autre sujet évoqué à la réunion publique, les problèmes de réception de la TNT ont-ils trouvé un début de solution depuis ? (Rapporteur Valérie LE FAOU VILLARBU)

M. Eric RAPHALEN rappelle le courrier adressé au défenseur des droits dont la réponse sera abordée dans le prochain Pen Mag. Le défenseur reconnaît les difficultés mais évoque que l'obligation de diffusion est atteinte par une couverture de 95% et qu'il existe d'autres moyens alternatifs à ce problème de couverture. Il poursuit ces efforts auprès d'autres interlocuteurs pour rechercher des solutions. Il laisse à disposition le courrier du défenseur

Dernier point, lors de précédents mandats avait été évoquée la possibilité de déplacer le monument aux morts dans un souci de valorisation de celui-ci mais aussi de sécurité lors des commémorations. Ne serait-il pas judicieux là aussi de se reposer cette question alors que les travaux d'aménagement du bourg vont entrer dans une phase active ? (Rapporteur Bruno CARIOU)

M. Bruno CARIOU évoque l'emplacement du monument aux morts pose des problèmes de circulation et sécurité. Il s'agirait de trouver un endroit dans le périmètre du patrimoine et plus favorable au recueillement par exemple dans l'espace jardin de l'église.

M. Jean-Louis BUANNIC évoque une pensée, le jour du décès de Simone VEIL, pour les veuves de guerre qui avaient choisi ce monument et à cet emplacement.

M. Bruno CARIOU répond qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la pensée des veuves mais de rendre hommage dans un lieu plus recueillant.

M. Raynald TANTER fait part au conseil qu'il faut relativiser en raison du nombre de cérémonie patriotique. Le coût de la mobilisation pour réguler la circulation vaut largement le sacrifice qui a été fait par nos anciens combattants. Comme il n'y a pas actuellement de modification d'aménagement, il propose de remettre cette discussion.

Demande de point sur l'immobilier au niveau communal (niveau des ventes, acquisitions d'équipements structurants...).

M. Bruno CARIOU demande si cela est possible d'évoquer le devenir de certains bâtiments notamment sur St Guénolé exemple le château des goélands ou le bâtiment d'en face.

M. Raynald TANTER précise qu'il y a des manifestations d'intérêts et ne souhaite pas s'exprimer en conseil puisqu'il s'agit d'affaire privée. Seule la pharmacie sera mise en vente dans le cadre d'un appel à projet.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux et lève la séance 22h50.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT



Le Maire,

Raynald TANTER

